

*Commune de MONTRÉUIL SUR SEINE*

**D.I.C.R.I.M**

Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs

**Avril 2013**

# SOMMAIRE

EDITORIAL	page 3
LISTE DES DESTINATAIRES	page 4
MISES A JOUR	page 5
INTRODUCTION	page 6
Définition du risque majeur	
L'information préventive	
Les RISQUES sur la COMMUNE de MONTREUIL SUR ILLE	page 6
Les risques naturels	
✓ Inondations	page 7
✓ Tempête	page 9
✓ Séisme	page 11
✓ Enneigement	page 13
✓ Rupture de digue	page 15
Les risques technologiques	
✓ Transport de matières dangereuses	page 16
Le risque canicule	page 17

# **EDITORIAL**

Ce document sur les risques majeurs réunit les éléments nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive dans la Commune en cas de catastrophes majeures.

Après un recensement établi par la Préfecture d'Ille et Vilaine, la Commune de Montreuil sur Ille est concernée par les risques naturels suivants :

- Inondations
- Séisme
- Tempête
- Enneigement

Par un risque technologique :

- Rupture de digue (Étang du boulet)

Par les risques de transport de matières dangereuses suivants :

- Par voie ferroviaire
- Par voie routière
- Par voie Aérienne
- Par canalisation

De par sa géographie, la nature de ses industries et la desserte de l'agglomération, la Commune est peu exposée aux risques précités. Toutefois, Montreuil sur Ille n'est pas à l'abri d'un risque lié à un événement exceptionnel. Le présent document informe la population sur ces dangers potentiels et sur la conduite à tenir en cas d'accident.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Le Maire  
**Yvon TAILLARD**

## **DESTINATAIRES DU D.I.C.R.I.M**

DESTINATAIRES	ADRESSE
Préfet d'Ille et Vilaine	Direction du Cabinet Sécurité Civile 3 Avenue de la Préfecture 35026 Rennes Cedex 9
Monsieur le Maire	Monsieur <b>TAILLARD Yvon</b> 19 Avenue Alexis Rey 35440 Montreuil sur Ille
Services Techniques Communaux	Atelier Communal La Marchandière 35440 Montreuil sur Ille
Centre de Secours	18
Brigade de gendarmerie	Gendarmerie de Hédé 5 Rue Jean Boucher 35630 Hédé

## MISES A JOUR

# INTRODUCTION

## 1) Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où existent des enjeux humains, économiques et environnementaux. Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en trois grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage.
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

La Commune de Montreuil sur Ille est concernée par :

- **Les risques naturels** : inondations, enneigement, séisme, tempête
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par voie ferroviaire, routière, aérienne et canalisations
- **Les risques technologiques** : Rupture de digue

## 2) L'information préventive

Face aux risques recensés sur la Commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire d'assurer une information préventive conformément à l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987.

Il s'agit de sensibiliser la population aux risques existants et de l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Le présent dossier d'information communale sur les risques majeurs est à la disposition du public en Mairie.

# Le risque inondation

## 1) Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables. Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau après une période pluvieuse importante et durable.

## 2) Comment se manifeste-t-elle à Montreuil sur Ille ?

Les inondations de plaines dues à un débordement de cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique et une stagnation des eaux pluviales. Les inondations provoquées par un ruissellement en secteurs urbains lors de pluies de forte intensité lié à une saturation du réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- ✓ L'intensité et la durée des précipitations
- ✓ La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- ✓ La présence d'obstacles à la circulation des eaux
- ✓ La masse d'eau libérée par une rupture de digue.

## 3) Quels sont les risques d'inondation sur la Commune ?

Les inondations qui affectent la Commune de Montreuil sur Ille sont caractérisées par :

- des crues de type fluvial du Botrel et de l'Ille, en amont du Canal d' Ille et Rance

## 4) Mesures de prévention et de protection

### Mesures de prévention

Afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des mesures préventives sont prises :

- ✓ Entretien du cours d'eau et curage du lit de l'Ille
- ✓ Interdiction de remblai le long de l'Ille et du Botrel afin de permettre l'expansion de la crue et la diminution de la hauteur d'eau en aval.

### Mesures de protection

Dès la mise en alerte, une cellule de crise, dirigée par le maire, est activée en mairie. Les services municipaux et de secours sont mobilisés pour prévenir la population.

En cas de danger, la population concernée peut être évacuée et hébergée dans la salle omnisports André Bréal.

### *5) Les consignes de sécurité*

Lorsque le risque d'inondation se précise, ne pas hésiter à s'informer directement auprès des radios locales :

- ✓ France Bleu Armorique : 103.1 (Rennes)

En cas d'inondation, il faut :

- ✓ Couper le gaz et l'électricité mais laisser le téléphone branché ; rester dans les étages supérieurs des habitations.
- ✓ Ne pas laisser de denrées périssables dans les zones inférieures ;
- ✓ Ne pas consommer l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents ;
- ✓ Si la montée des eaux est très importante, l'évacuation peut-être nécessaire sans attendre le dernier moment.

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

# Le risque de tempête

## 1) Qu'est-ce qu'une tempête ?

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques et provoquant des vents violents tournant autour de ce centre dépressionnaire. À l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales (durant quelques secondes) sur les mâts météorologiques, à 10 m du sol, dégagés de tout bâtiment en relief susceptibles de renforcer ou d'atténuer la vitesse au niveau de l'instrument de mesure.

Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations parfois d'orages.

## 2) Comment se manifeste-t-elle à Montreuil sur Ille ?

Elle se traduit par des vents très forts. Le phénomène concerne une zone de diamètre de 200 à 900 km, mais dans son déplacement rapide, des milliers de kilomètres sont touchés en une journée. Elle se traduit également par des pluies abondantes pouvant entraîner des glissements de terrain, des coulées de boues et des inondations. Enfin, des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantier provisoires, d'arbres et de branches, et la détérioration des réseaux de distribution en énergie et télécommunication.

## 3) Quels sont les risques de tempête sur la Commune ?

L'ensemble du département est exposé au risque de tempête. En moyenne, et par an, on observe 2 à 3 tempêtes donnant des rafales de vent dépassant les 110 km/h.

Les dernières tempêtes ayant provoqué des dégâts importants en Ille et Vilaine sont :

- ✓ La tempête d'automne, du 15 Octobre 1987 où le vent a soufflé à 137 km/h à Rennes
- ✓ Les tempêtes d'hiver du 26 Décembre 1999 et du 03 Février 1990 avec des rafales à 126 km/h et celle du 12 Mars 1967 avec des pointes à 144km/h à Rennes.

## 4) Mesures de prévention et de protection

### Mesures de prévention

Afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une tempête, des mesures préventives sont prises :

- ✓ Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- ✓ Gagner un abri en dur
- ✓ Rentrer le bétail et le matériel
- ✓ Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette
- ✓ Vérifier l'état des fermetures et toiture.

### Mesures de protection

Dès la mise en alerte, une cellule de crise, dirigée par le maire, est activée en mairie. Les services municipaux et de secours sont mobilisés pour prévenir la population.

En cas de danger, la population concernée peut être évacuée et hébergée dans la salle omnisports 12 Rue du Clos Gérard.

#### *5) Les consignes de sécurité*

Lorsque le risque d'inondation se précise, ne pas hésiter à s'informer directement auprès des radios locales :

- ✓ France Bleu Armorique : 103.1 (Rennes)

En cas de tempête, il faut :

- ✓ Éviter tout déplacement ; en cas de nécessité absolue seulement, en voiture, rouler doucement.
- ✓ Ne pas laisser de denrées périssables dans les zones inférieures ;
- ✓ Ne pas consommer l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents ;
- ✓ Ne pas toucher les câbles tombés à terre.

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

# Le risque séisme

## 1) Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme ou un tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

## 2) Comment se manifeste t-il à Montreuil sur Ille ?

On distingue les séismes :

- ✓ D'origine tectonique, c'est-à-dire dus aux mouvements des plaques constitutives de l'écorce terrestre.
- ✓ D'origine volcanique dus aux mouvements des magmas des chambres magmatiques des volcans
- ✓ D'origine humaine dus aux remplissages de retenus des barrages, à l'injection ou l'exploitation de fluides dans le sous-sol ou encore à l'explosion des carrières ou de bombes nucléaires

## 3) Quels sont les risques de séisme sur la Commune ?

Le département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone 2 qui correspond à des risques de sismicité négligeable. Cependant, deux séismes ont récemment touché des départements voisins :

Séisme de Chantonnay (Vendée) du 08 Juin 2001, de magnitude 5, avec une intensité ayant été jusqu'à 3.5 à Rennes

Séisme d'Hennebont (Morbihan) du 30 Septembre 2002, de magnitude 5.4, très largement ressenti dans le département avec des intensités allant jusqu'à 3.

La commune de Montreuil sur Ille est voisine des communes de Saint Médard sur Ille et Guipel où se trouve dans chacune de ses communes une exploitation de carrière.

## 4) Mesures de prévention et de protection

### Mesures de prévention

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune mesure n'est opérationnelle actuellement :

- ✓ Connaître les consignes de sauvegarde

## Mesures de protection

Pendant le séisme, il est recommandé de :

- ✓ Prendre garde aux chutes d'objet
- ✓ Dans la rue, s'éloigner des constructions
- ✓ À l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur.  
S'éloigner des fenêtres
- ✓ Ne pas fuir pendant la secousse : les chutes d'objets (mobiliers, débris...) sont nombreuses
- ✓ Au volant, rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

Après le séisme :

- ✓ Écouter France Bleu Armorique (103.1) pour connaître les consignes à suivre
- ✓ Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer (Risque d'explosion)
- ✓ Évacuer l'immeuble sans utiliser les ascenseurs
- ✓ Se diriger vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objet. Marcher au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.
- ✓ Ne pas téléphoner
- ✓ Ne pas toucher les câbles tombés à terre

# Le risque enneigement

## 1) Qu'est-ce qu'un enneigement ?

Il s'agit d'éisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige. Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir. Rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée. L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours. Ils sont à disposition de la population sur les serveurs de Météo-France

## 2) Comment se manifeste t-il à Montreuil sur Ille ?

Le département d'Ille et Vilaine est situé dans une zone où l'hiver est en général peu rigoureux, les chutes de neige peuvent atteindre 2 à 3 cm avec des hauteurs cumulées inférieures à 20 cm. Néanmoins certaines conditions exceptionnelles d'enneigement ont déjà existé avec des hauteurs nettement supérieures

## 3) Quels sont les risques d'enneigement sur la Commune ?

Les enneigements qui affectent la Commune de Montreuil sur Ille sont caractérisées par :

- du verglas sur les routes principales (RD 221)

## 4) Mesures de prévention et de protection

### Mesures de prévention

Afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des mesures préventives sont prises :

- ✓ Protéger ses installations du gel et saler les trottoirs devant le domicile
- ✓ Stationner votre véhicule hors des voies de circulation
- ✓ Prévoir des couvertures, vêtements chauds et quelques provisions (eau potable)

### Mesures de protection

- ✓ Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
- ✓ Respectez les restrictions de circulation, prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée
- ✓ Si vous devez vous déplacer, signaler votre départ et la destination à vos proches
- ✓ Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des secours

- ✓ Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, et les sorties aux heures les plus froides
- ✓ Veillez à un habillement adéquat (plusieurs vêtements, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains)
- ✓ Evitez les efforts brusques
- ✓ Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités
- ✓ Pas de boissons alcoolisées

### *5) Les consignes de sécurité*

Lorsque le risque d'inondation se précise, ne pas hésiter à s'informer directement auprès des radios locales :

- ✓ France Bleu Armorique : 103.1 (Rennes)

En cas d'inondation, il faut :

- ✓ Couper le gaz et l'électricité mais laisser le téléphone branché ; rester dans les étages supérieurs des habitations.
- ✓ Ne pas laisser de denrées périssables dans les zones inférieures ;
- ✓ Ne pas consommer l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents ;
- ✓ Si la montée des eaux est très importante, l'évacuation peut-être nécessaire sans attendre le dernier moment.

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

# **Le risque rupture de digue**

## *1) Qu'est-ce qu'une digue ?*

Il s'agit d'un ouvrage artificiel dont au moins une partie est construite en élévation au-dessus du niveau du terrain naturel. La digue qui concerne la commune de Montreuil sur Ille est la digue située à feins à l'étang du Boulet contenant la RD 20.

La rupture de digue est fonction de différents facteurs liés à la digue et à son environnement :

- ✓ Son état d'entretien
- ✓ Le type de digue, sa hauteur et la présence de déversoirs
- ✓ L'existence d'une voirie supportée par la digue et l'intensité du trafic routier

## *2) Quels sont les risques dans la Commune ?*

La Commune est concernée par le risque rupture de digue principalement au niveau de l'étang du Boulet à Feins. L'ensemble du bourg de Montreuil sur Ille situé en aval de la digue serait affecté par la rupture de digue.

## *3) Les mesures de prévention et de protection*

### **Les mesures de prévention**

Les propriétaires des étangs sont tenus d'entretenir et de surveiller régulièrement leur plan d'eau. Une étude diagnostic des digues amont et aval du Boulet, des vannes et du déversoir a été réalisées en 1999 par le BCEOM.

### **Les mesures de protection**

En cas de rupture de digue, une cellule de crise est mise en place par la Mairie en lien avec les sapeurs pompiers et la gendarmerie. En cas d'évacuation, les personnes concernées seraient dirigées vers la salle des Sports 12 Rue du Clos Gérard.

## *4) Les consignes de sécurité*

- ✓ Respecter les consignes de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers ;
- ✓ Gagner les lieux en hauteur ;
- ✓ Se tenir à l'écoute de la radio

# **Le risque de transport de matières dangereuses**

## *1) Définition du risque de transport de matières dangereuses*

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire ou par canalisations de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Ces produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs.

## *2) Comment se manifeste-t-il ?*

Il peut se traduire par :

- ✓ Une explosion occasionnée par un choc avec étincelles et par le mélange de produits (risques de traumatismes directs ou par l'onde de choc).
- ✓ Un incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement ou d'une fuite (risques de brûlures et d'asphyxie).
- ✓ Une dispersion dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux (risques d'intoxication).

## *3) Quels risques de transport de matières dangereuses sur la commune ?*

Les matières dangereuses transportées sur le territoire communal sont pour la plupart en transit (matières explosives – inflammables – toxiques – gaz). Elles sont transportées par voie ferrée et par voie routière.

Axe RENNES/SAINT MALO (voie ferrée)

Entreprise HAUTIÈRE (Rue des Usines) vers Rennes par RD 221.

Ces axes traversent, dans l'ensemble, des secteurs urbanisés.

## *4) Les mesures de prévention et de protection*

### **Les mesures de prévention**

Une réglementation rigoureuse existe pour :

- ✓ Le conditionnement des produits
- ✓ L'équipement des véhicules de transport
- ✓ Les conditions de circulation et de stationnement
- ✓ L'affichage informatif sur les matières transportées et la définition du risque encouru
- ✓ La formation des chauffeurs et les conditions de conduite
- ✓ L'agrément et la certification des entreprises assurant le transport.

## Les mesures de protection

En cas d'accident majeur, la population concernée serait alertée par les services municipaux avec la collaboration des sapeurs pompiers et de la brigade de gendarmerie. Si certaines personnes devaient être évacuées, elles seraient dirigées vers la salle Omnisports 12 Rue du Clos Gérard.

### *5) Les consignes de sécurité*

- ✓ S'éloigner rapidement du lieu de l'accident
- ✓ En cas de risque toxique, procéder au confinement, c'est-à-dire s'enfermer dans un local clos ;
- ✓ Arrêter la ventilation, la climatisation, réduire le chauffage.
- ✓ Ne pas fumer ;
- ✓ Eteindre toute flamme nue ;
- ✓ Conserver sur soi une lampe de poche en cas de coupure d'électricité ;
- ✓ Respecter les consignes de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers.
- ✓ Se tenir à l'écoute de la radio

# Le risque de canicule

## 1) Définition du risque canicule

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications par dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain. Les périodes de fortes chaleurs sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie, surtout chez les personnes fragiles et les personnes particulièrement exposées à la chaleur.

## 2) L'alerte

Les fortes chaleurs sont annoncées par la radio et font l'objet de bulletins météos spéciaux. Les personnes fragiles inscrites dans le registre de prise en charge en cas de fortes chaleurs, disponible au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), sont informées de l'alerte par message téléphonique ou par visite à domicile des services de secours.

## 3) Les mesures de prévention et de protection

- ✓ S'hydrater régulièrement, même sans sensation de soif.
- ✓ Prendre soin des personnes sensibles dans son entourage.
- ✓ Se rendre dans des pièces rafraîchies (Maison de retraite =1 pièce climatisée)
- ✓ Fermer les volets de son logement
- ✓ En cas d'urgence : appeler le 15 (SAMU), le 18 (pompiers) ou le 112 (numéro d'urgence unique européen)
- ✓ DES POINTS D'EAU POTABLE ACCESSIBLES AU PUBLIC

- ✚ Salle des Sports – 12 Rue du Clos Gérard
- ✚ Salle des Fêtes – 8 Rue du Clos Gérard
- ✚ Restaurant Scolaire – 14 Rue du Clos Gérard